

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 10 juillet 2025

Convocation du :	04 juillet 2025
Date d'affichage :	04 juillet 2025
Nbre de conseillers en exercice :	20
Présents :	13
Votants :	15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/07/51 (Nomenclature 7.1)

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Étaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - CHATTARD-GISSEROT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - LE BRIS Isabelle - RUEN Pauline - POISSON François - LE CHANU Fabienne - MORIN Sabine - AUBRY Charlène.

Absents excusés :

REPERANT Thibault, QUEMARD Bertrand, LE FUR Corentin, BOQUEHO Stéphanie, GUILLEMOT Sébastien, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

REPERANT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame MAUJARRET Marie-Madeleine.

Garderie scolaire : Tarifs 2025/2026.

Rapporteur : Nicolas CARRO

Vu la délibération en date du 11 juillet 2024 par laquelle le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2024/2025,

Considérant qu'il convient d'actualiser cette dernière en proposant une évolution des tarifs de l'année précédente,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la garderie scolaire pour l'année 2025/2026 comme suit :

	<i>Matin</i>	<i>Matin et Soir</i>	<i>Soir</i>
<i>Famille inscrite pour un forfait annuel scolaire de 17,50 €</i>	<i>1,20 €</i>	<i>3,20 €</i>	<i>2,60 €</i>
<i>Occasionnel non inscrit</i>	<i>5,20 €</i>	<i>7,20 €</i>	<i>6,60 €</i>
<i>Dégressivité selon délibération n°74/2008</i>	<i>Moins 10 % à partir du 2^{ème} enfant, moins 20 % à partir du 3^{ème} enfant et ainsi de suite</i>		
<i>Dépassement horaire</i>	<i>17,50 € pour l'heure supplémentaire débutée</i>		

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Nicolas CARRO



Le secrétaire de séance,
Marie-Madeleine MAUJARRET

